COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200211-D_11_02_2020_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020 Affichage : 20/02/2020

Délibération n°11-02-2020-003

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 11 février 2020

Date de convocation	5 février 2020
Date d'affichage	5 février 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	47 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 11 février à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes du Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de TROUILLOT), Pierre BOULARD, Marie-Hélène Μ. Μ. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. GOULLIER, Claude GRIGNON, André-Pierre Yves Μ. Μ. GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de DOLLON), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), PLANS, Bruno PAUVERT, Μ. José Μ. POISSENOT (représentant M. Christian LANDEAU), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT (représentant Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés: M. Eric BARBIER, M. Michel DIVARET, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. Christian LANDEAU (représenté par M. Bruno POISSENOT), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN), Mme Patricia VILLARMÉ (représentée par Mme Laëtitia VEEGAERT).

Secrétaire de séance : M. Claude GRIGNON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

BUDGET : FIXATION DE NOUVELLES DURÉES D'AMORTISSEMENT

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les délibérations n°18 du 26 mars 2007, n°15 du 22 février 2010, n°3 du 7 mars 2012, n°4 du 24 septembre 2012, n°11-03-2013-003 du 11 mars 2013, n°24-09-2015-013 du 24 septembre 2015, n°26-09-2017-009 du 26 septembre 2017, n°12-12-2017-007 du 12 décembre 2017 et n°18-09-2018-009 du 18 septembre 2018 relatives aux durées d'amortissement propres au budget général,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que l'article L. 2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « pour les EPCI dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire ». Cet article précise par ailleurs que les durées d'amortissement sont fixées pour chaque bien par l'Assemblée délibérante qui peut toutefois se référer à un barème fixé par arrêté.

FIXE la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens comme suit pour le budget général :

Immobilisations	Nouvelles durées
C/21561-Matériel roulant - incendie et défense civile	5 ans
C/21568-Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	2 ans et 5 ans

Adopté à l'unanimité

Voix pour: 47 Voix contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance publique Le 11 février 2020

Pour extrait conforme Le 11 février 2020 Le Président,

M. Didier REVEAU